

Aide à l'écriture et réécriture long métrage

NORMANDIE IMAGES

Présentation du dispositif

L'aide à l'écriture et réécriture long métrage, concerne les projets d'œuvres cinématographiques de fiction, de documentaire ou d'animation, d'une durée supérieure à 60 minutes, dont l'auteur a déjà écrit ou réalisé au moins deux œuvres, courts métrages, documentaires audiovisuels ou longs métrages et diffusés :

- en sortie nationale, en salles de cinéma par un distributeur,
- ou en sélection officielle dans un festival faisant partie de la liste des festivals suivants,
- ou à la télévision.

La demande de soutien se fait en ligne aux dates d'ouverture des inscriptions :

- du 23/01/2023 au 06/02/2023,
- du 02/05/2023 au 15/05/2023.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le projet peut être déposé par une société de production établie en UE/EEE ou par un/des auteurs domicilié.s en UE/EEE qui perçoit/perçoivent directement le soutien.

Le projet devra répondre à au moins l'une des 5 conditions suivantes :

- soit un auteur réalisateur domicilié en région Normandie,
- soit une société de production disposant d'un établissement stable en région Normandie,
- soit un projet entretenant un lien culturel avec la région Normandie,
- soit un auteur réalisateur ayant obtenu une aide à la production d'œuvre cinématographique de courte durée, de longue durée ou de documentaire de la Région Normandie au cours des 5 dernières années,
- soit un projet d'œuvre cinématographique de longue durée ayant bénéficié d'une résidence d'écriture au CECI-Moulin d'Andé ou dans tout autre lieu de résidence d'écriture reconnu en Normandie au cours des 5 dernières années.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le soutien à l'écriture concerne les projets d'œuvre en cours de travail, présentés sous forme de synopsis et de traitement et les projets d'œuvre présentés sous forme de scénario (continuité dialoguée) pour lesquels un travail approfondi d'écriture est nécessaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est plafonné à 12 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Un dossier papier relié est à adresser, dans les délais impartis (cachet de la poste faisant foi), à : Normandie Images - Service création/production - Pentacle Bât C – 5 avenue de Tsukuba - 14200 Hérouville-Saint-Clair.

— Éléments à prévoir

Le dossier doit comprendre :

- un courrier de demande de participation financière au fonds d'aide Normandie adressé conjointement à Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur le Président de Normandie Images,
- la fiche d'inscription (téléchargeable après avoir rempli le formulaire en ligne, formulaire accessible à la date d'ouverture des inscriptions),
- le synopsis du projet,
- le scénario,
- une note d'intention du réalisateur,
- une note d'intention du producteur,
- le curriculum vitae du (des) réalisateur(s) et de (des) l'auteur(s) cas échéant,
- une présentation de la structure de production,
- un devis prévisionnel établi selon les normes comptables du CNC, présentant sur une colonne les dépenses prévues en Normandie,
- un plan de financement précisant les accords déjà obtenus,
- une copie du ou des contrat(s) de cession de droits d'auteur(s),
- en cas d'adaptation, une copie du contrat de cession,
- en cas de coproduction, une copie du contrat,
- la fiche Insee récente (avis de situation au répertoire Sirene disponible en ligne sur le site : sirene.fr) et le RIB de la structure de production (avec la même adresse sur les documents),
- un document permettant de répondre à au moins l'un des trois critères suivants : auteur réalisateur domicilié en région (justificatif de résidence) ; société de production disposant d'un établissement stable en région (justificatif) ; projet entretenant un lien culturel avec le territoire régional (note d'explication).

Organisme

NORMANDIE IMAGES

- **Pôle Régional des Savoirs**
115 Boulevard de l'Europe

76100 ROUEN

Téléphone : 02 35 70 20 21

E-mail : <https://www.normandieimages.fr>